

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 857)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 444

présenté par

M. Masson, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, M. Cinieri, M. Cordier, M. Hetzel, M. Le Fur,
Mme Levy, Mme Louwagie, M. Ramadier, M. Ciotti, M. Furst, M. Schellenberger et
M. Straumann

ARTICLE 11

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* À la première phrase du premier alinéa du II, le mot : « trente » est remplacé par le mot :
« quinze ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

De manière générale et particulière, il en va de leur autorité comme de leur effectivité que de rendre exécutoire le plus rapidement possible les décisions rendues par une autorité publique.